

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025



ID : 018-211800370-20250403-DE2025_0027-BF



Note de présentation

Budget Primitif 2025

Commune et Assainissement



Mairie de Brinon-sur-Sauldre – 6, Route de Chaon
– 18410 BRINON-SUR-SAUDRE
Tel. 02-48-81-52-70 – Courriel :
accueil.mairie@ville-brinon.fr



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond donc à cette obligation pour la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueil de loisirs, portage de repas, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.



DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Libellé	Prévisions 2025	Libellé	Prévisions 2025
Charges à caractère général	564 725.00	Excédent brut reporté	711 542.50
Charges de personnel et frais assimilés	670 000.00	Atténuations de charges	2 000.00
Atténuations de produits	158 197.00	Produits des services, du domaine et ventes	78 974.00
Autres charges de gestion courante	173 780.00	Impôts et taxes	20 806.00
Charges financières	7 000.00	Fiscalité locale	877 859.00
Charges spécifiques	2 000.00	Dotations et participations	342 507.71
		Autres produits de gestion courante	40 758.00
		Produits spécifiques	50.00
Total dépenses réelles	1 575 702.00	Total recettes réelles	2 074 497.21
Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 583.54	Opérations d'ordre de transfert entre section	36 000.00
Virement à la section d'investissement	511 211.67		
Total général	2 110 497.21	Total général	2 110 497.21

2. Les subventions

Les subventions aux associations s'élèvent à 7 740.00 €. Elles se répartissent comme suit :

Associations	Montant
Amicale des pompiers Sologne 18	1 000.00 €
AS Collège	140.00 €
Club Cycliste de Brinon	700.00 €
FSE Collège Gérard Philippe	100.00 €
Coopérative scolaire	250.00 €
APE Brinon- Clémont	1 000.00 €
Gym Tonic	500.00 €
Harmonie Sauldre et Sologne	450.00 €
GRAHS	100.00 €
Harmonie Chorale	1 000.00 €
Cheval attitude Sologne	500.00 €
Comité des Fêtes	1 800.00 €
Des Choux et des Roses	200.00 €



3. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, liées aux nouvelles opérations, achat d'un bien mobilier, et immobilier, travaux de modernisation et rénovation du patrimoine bâti, acquisition de matériel, véhicules nécessaires aux services communaux.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : installation vidéoprotection, achat de plaque de rue et numéros de rue, réfection toiture de l'école primaire côté cour...)

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Libellé	Prévisions 2025	Libellé	Prévisions 2025
Solde d'investissement reporté	70 600.42	Produits de cession	1 000.00
Emprunts et dettes assimilées	101 381.58	Dotations, fonds divers et réserves	191 937.13
Subventions d'équipement versées	16 182.90	Subventions d'investissement	40 313.72
Immobilisations incorporelles	63 124.80	Emprunts et dettes assimilées	150 500.00
Immobilisations corporelles	431 256.36		
Immobilisations en cours	200 000.00*		
Total dépenses réelles	882 546.06	Total recettes réelles	383 750.85
		Virement de la section de fonctionnement	511 211.67
Opérations d'ordre de transfert entre section	36 000.00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 583.54
Opération patrimoniales	3 041.00	Opérations patrimoniales	3 041.00
Total général	921 587.06	Total général	921 587.06



Les principaux projets d'investissement pour cette année comprend :

- La fin des travaux de rénovation thermique avec la Bibliothèque et la Maison de la Forêt.
- Réfection de la toiture du dortoir de l'école maternelle
- Achat du logiciel cimetière
- Réfection rue Verte
- Etude de l'Eglise et travaux
- Réfection de la toiture de WC publics de l'étang communal
- Remplacement des extincteurs
- Achat d'illuminations de fin d'année

4. La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 restent les mêmes que 2024 :

- Taxe d'habitation (*résidences secondaires et logements vacants*) : 24.67 %
- Taxe foncière bâtie : 35.69 %
- Taxe foncière non bâtie : 40.82 %
- Cotisation foncière des entreprises : 25.47 %

5. Les amortissements

Ces opérations contribuent à équilibrer le budget et n'ont pas de conséquences sur la trésorerie. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement et sont équilibrées.

Les dotations aux amortissements représentent un montant de 23 583.54 €.

6. Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts de la commune est de 75 381.58 € + 25 000.00 € prévisionnel.

Un emprunt pourrait être contracté au cours de l'année 2025 pour les travaux de l'Eglise ou du logement Pauliat.

Banque	Montant	Date de signature	Capital restant dû au 01/01/2025
Crédit agricole	140 000.00 €	25/11/2020	47 012.27 €
Crédit agricole	600 000.00 €	01/12/2021	534 017.35 €
Crédit agricole	38 150.00 €	12/04/2022	22 890.00 €
Crédit agricole	65 850.00 €	01/03/2024	44 042.06 €
Total			647 961.68 €



Budget primitif – Budget annexe Assainissement

Le budget annexe M49 est construit dans le cadre d'une délégation de service public par contrat d'affermage auprès de la société Véolia Eau depuis le 1^{er} Janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2028. Ce budget annexe retrace les dépenses et recettes concernant le réseau d'assainissement ainsi que la station d'épuration.

Il est rappelé que ce budget annexe est soumis à la nomenclature M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable. A ce titre, l'engagement des dépenses est obligatoire et l'assujettissement à la TVA est de droit.

1. Vue d'ensemble du budget primitif

a) **Fonctionnement**

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Libellé	Prévisions 2025	Libellé	Prévisions 2025
Charges à caractère général	20 400.00	Excédent de fonctionnement reporté	198 124.02
Autres charges de gestion courante	100.00	Vente de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	45 000.00
Charges financières	3 976.22	Opérations d'ordre de transfert entre section	18 592.83
Opérations d'ordre de transfert entre section	38 659.70		
Virement à la section d'investissement	198 580.93		
Total	261 716.85	Total	261 716.85



b) Investissement

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Libellé	Prévisions 2025	Libellé	Prévisions 2025
Emprunts et dettes assimilés	20 000.00	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	107 656.16
Immobilisations incorporelles	47 321.23	Subventions d'investissement	17 849.67
Immobilisations corporelles	276 832.40	Opérations d'ordre de transfert entre section	38 659.70
Opérations d'ordre de transfert entre section	18 592.83	Virement de la section d'exploitation	198 580.93
Total	362 746.46	Total	362 746.46

2. Les Amortissements

Ces opérations contribuent à équilibrer le budget et n'ont pas de conséquences sur la trésorerie. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement et sont équilibrées.

Les dotations aux amortissements représentent un montant de 38 659.70 €.

3. Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts prévisionnel de la commune est de 19 313.40 €.

Banque	Montant	Date de signature	Capital restant dû au 01/01/2025
Crédit agricole	200 000.00 €	07/11/2016	125 605.06 €
Crédit agricole	200 000.00 €	20/03/2018	139 760.23 €
Total			265 356.59 €



Fait à Brinon, le 3 Avril 2025

Le Maire,
Lionel Pointard



COMMUNE DE BRINON SUR SAULDRE

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025 
ID : 018-211800370-20250403-DE2025_0027-BF